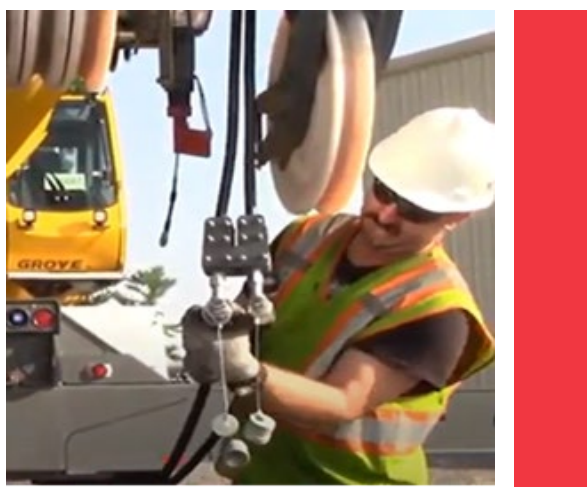
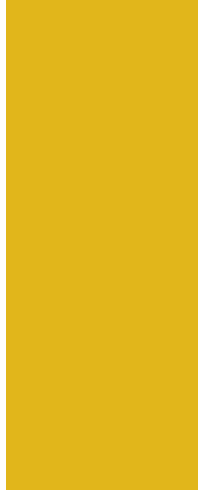




L'égalité Femmes / Hommes Index 2025

L'égalité Femmes / Hommes – Index 2025

La Loi Avenir Professionnel du 5 Septembre 2018 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a introduit l'obligation de publier une note d'entreprise reposant sur la mesure de 5 indicateurs.

- La publication de la note doit être effectuée, au plus tard, au 1er Mars de chaque année.

Conformément à la législation en vigueur, Manitowoc publie la note globale de l'Index de l'égalité femmes / hommes, pour l'année 2025.

- **Manitowoc Crane Group France SAS : 86 / 100**

L'Index, sur 100 points, se calcule à partir des 5 indicateurs suivants :

- l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes,
- l'écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes,
- l'écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes (uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés),
- le pourcentage de salariées revenues de congé maternité ayant bénéficié d'une augmentation,
- le nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations.

L 'égalité Femmes / Hommes – Index 2025

- Les notes obtenues pour chaque indicateur sont les suivantes :

Indicateur	Note 2025
1- écart de rémunération (en %)	36/40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	20/20
3- écarts de promotions (en points de %)	15/15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	15/15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0/10

